

République Française
Département de la
MOSELLE
Arrondissement de
METZ-CAMPAGNE

COMMUNE DE GRAVELLOTTE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 octobre 2026

Sous la présidence du Maire, Monsieur BRIOUX Dominique

Membres présents :

BRIOUX Dominique – SORNETTE-CHMIELOWIEC Cyrielle – SIMON Denis – BAYEUR Jocelyne – MULLER Valentin – COSSON Marie – LOUBETTE Fabrice – SAVENER Betty – BOUVIN Vincent – VENDETTI Hélène – HALTER Alexandre – ANDRE Jennifer – SEKOUR Hacène

Procuration : LOUIS Aurélie à SORNETTE-CHMIELOWIEC Cyrielle
POTIER Christophe à SIMON Denis

Secrétaire de séance : Cyrielle SORNETTE-CHIELOWIEC

Nombre de Conseillers

élus : 15

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents : 13

Procurations : 2

Absents excusés : 0

Absents : 0

Date de la convocation

25/09/2026

DELIBERATION 49/2026

ACHAT CAVEAUX CIMETIERE

Le Conseil municipal de la commune de Gravelotte,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-1 et suivants relatifs aux cimetières et aux opérations funéraires ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que le Maire et le secrétariat ont mis à jour les concessions du cimetière. Le Maire informe qu'il ne reste plus qu'un seul caveau disponible.

Considérant la nécessité d'anticiper les besoins en matière de sépultures et de constituer un stock suffisant de caveaux prêts à l'inhumation pour répondre aux demandes des familles et aux attributions de concessions dans le cimetière communal.

Considérant les trois devis présentés :

Lorraine Monuments pour un montant de 1900€ TTC/ caveau

Acquaviva pour un montant de 2859€ TTC/ caveau

Marchand pour un montant de 1748€ TTC/ caveau

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver l'achat et la pose de trois caveaux, deux places avec ouverture avant, terrassement et enlèvement des terres compris, destinés aux emplacements du cimetière communal, pour un montant total de 5244 euros TTC.

Article 2 : D'autoriser le maire à lancer la procédure de consultation des entreprises pour la réalisation d'un marché public correspondant ainsi que tous les documents afférents à cette acquisition.

Article 3 : D'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026

Reçu en préfecture le 13/10/2026

Publié le

ID : 057-215702564-20261013-DELIB_492026-DE

Pour extrait conforme
GRAVELOTTE le 08 octobre 2026

Le Maire,
Dominique BRIOUX

